

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

La ministre

Réf. :

Paris, le 20 janvier 2009

Madame la Sénatrice,

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'en 2009, et avant même l'adoption et la répartition du plan de relance annoncé par le Président de la République, l'Université PARIS XII va bénéficier de moyens inédits.

En effet, ses moyens augmenteront de **1.241.825 €**, portant sa dotation (hors mise en sécurité) à **32.454.572 €**. C'est une progression sans commune mesure par rapport aux augmentations des trois dernières années.

Crédits de fonctionnement supplémentaires en 2006	Crédits de fonctionnement supplémentaires en 2007	Crédits de fonctionnement supplémentaires en 2008	Crédits de fonctionnement supplémentaires en 2009
00 €	105.000 €	495.572 €	1.241.825 €

Par ailleurs, **2.000.000 €** seront dédiés à la mise en sécurité et l'accessibilité de ses locaux pour les personnes handicapées.

Au total, l'université verra ses moyens progresser de 10,4 % par rapport au socle 2008.

Ces crédits accompagnent des réformes structurantes pour notre système d'enseignement supérieur afin de faire émerger des établissements autonomes et puissants :

- application d'un nouveau système de répartition des moyens équitable et valorisant la performance, conformément aux préconisations de la Représentation Nationale
- ce modèle se traduira tout à la fois par une augmentation de la dotation de toutes les universités et en même temps par un rééquilibrage des dotations au profit de celles qui sont moins bien dotées au regard de leur activité et de leur performance.
- déploiement du plan « réussir en licence » dont le triple objectif est de :
 - o faire de la licence un vrai diplôme national qualifiant d'insertion ou de poursuite d'études
 - o diviser par deux le taux d'échec en première année en 5 ans
 - o atteindre l'objectif de 50% d'une classe d'âge au niveau licence
- mise en œuvre du plan 2009-2011 destiné à promouvoir l'attractivité des carrières des personnels de l'université.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'Université PARIS XII bénéficiera ultérieurement d'autres moyens, notamment dans le cadre du plan de relance voulu par le Président de la République, moyens qui doivent permettre de faire de nos sites universitaires des lieux de vie, d'étude et de travail attractifs.

Dans le contexte que nous connaissons, j'ai voulu vous transmettre le plus vite possible ces informations qui illustrent tout l'engagement de l'Etat aux côtés de votre université pour l'accompagner dans la réforme.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de ma meilleure considération.

Valérie Pecresse

Valérie PECRESSE

Madame Catherine PROCACCIA
Sénatrice du Val de Marne
Sénat
15 rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06